

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 225

présenté par

Mme Descamps-Crosnier

à l'amendement n° 199 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 8**

A l'alinéa 2, supprimer les mots :

« du II et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Autant il est nécessaire que les avis de la commission de déontologie en matière de contrôle des départs vers le secteur privé soient transmis à la Haute Autorité, autant il n'en va pas de même de ses avis en matière de cumul d'activités.